



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

Plan des périmètres sanitaires et agricoles

Mars-la-Tour

Echelle : 1:60 000

Édition du document	Date de référence	Procédure en cours
01/2020	Préscription de la procédure : DCC	28 mai 2019
02/2020	Projet arrêté du P.U.I. : DCC	06 mars 2020



Communauté de communes de Mad & Moselle  
2 bis rue Henri Poincaré  
54710 THIAUCOURT  
REGNÉVILLE



- ▬ Limite communale
  - ▬ Parcelle cadastrale
  - Bâti
  - Bâtiments agricoles générant un périmètre
- Périmètre sanitaire agricole :**
- 50 mètres (Règlement sanitaire départemental)
  - 100 mètres (ICPE)

